

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Entité de gestion "eau potable"

Service en régie

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « L'Observatoire »

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	7
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance.....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Autre indicateur technique : données de consommation énergétique	20
3.6.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
3.7.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	21
3.8.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	21
3.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	22
3.10.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	Financement des investissements	23
4.1.	Branchements en plomb	23
4.2.	Montants financiers	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	26

Annexes

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230928-256_23-DE Date de réception préfecture : 05/10/2023	27 à 70
--	---------

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Entité de gestion "eau potable" en régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, **Guéret**, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérotois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Savennes

Au 1^{er} janvier 2022, au terme de la délégation de service public (DSP), le service de l'eau potable de la Ville de Guéret a été intégré à la régie de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
 - Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **26 940 habitants** au 31/12/2022 (13 740 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **13 486 abonnés** au 31/12/2022 (8 115 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Ajain	544	538	-1,10%
Anzême	367	368	0,27%
Bussière-Dunoise	832	838	0,72%
Gartempe	103	101	-1,94%
Glénic	390	393	0,77%
Guéret	5 313	5 330	
Jouillat	305	303	-0,66%
La Brionne	206	211	2,43%
La Chapelle-Taillefert	236	238	0,85%
La Saunière	311	310	-0,32%
Mazeirat	91	91	0,00%
Montaigut-le-Blanc	259	257	-0,77%
Peyrabout	120	118	-1,67%
Saint-Christophe	85	88	3,53%
Saint-Eloi	119	120	0,84%
Saint-Fiel	540	559	3,52%
Saint-Laurent	360	365	1,39%

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Commune (suite)	Rappel Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Saint-Léger-le-Guérétois	233	236	1,29%
Saint-Silvain-Montaigut	165	167	1,21%
Saint-Sulpice-le-Guérétois	1 100	1101	0,09%
Saint-Vaury	1 149	1150	0,09%
Saint-Victor-en-Marche	226	230	1,77%
Saint-Yrieix-les-Bois	241	240	-0,41%
Savennes	133	134	0,75%
Total abonnés	8 115 *	13 486	66,2 %

* Hors Guéret

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **17,41 abonnés/km** au 31/12/2022 (13,2 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2 habitants/abonné** au 31/12/2022 (1,69 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99,8 m³/abonné** au 31/12/2022 (81,34 m³/abonné au 31/12/2021).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé au total **1 920 019 m³** pour l'exercice 2022 (783 132 m³ pour l'exercice 2021).

Détail des volumes prélevés sur les ressources des communes (hors Guéret) :

Commune	Liste des ressources et implantation	Volumes prélevés m ³	Nature de la ressource
Bussière Dunoise	Captages Cessac n°1 et n° 2	24 026	Eau souterraine
	Captages Balsac n°1 à n° 4	64 780	
	Captages Peu Chaud n° 1 et n° 2		
	Captages Peu Jarissou n°1 à n° 5		
	Captages Maumont n° 1 à n° 3	4 835	
	Captage La Vergne	14 391	
	Captage La Size	151	
Glénic	Captages Villemôme n° 1 à n° 4	31 432	Eau souterraine
La Chapelle-Taillefert	Captage Puy du Chiroux	10 483	Eau souterraine
	Captage Montmallet n°1 Gauche et n° 2 Droit	9 825	
Montaigut-le-Blanc	Captage Montaigut Bourg	28 002	Eau souterraine
Peyrabout	Captages Peyrabout	9 183	Eau souterraine
Saint-Christophe	Captage Le Masgiral	27 040	Eau souterraine
Saint-Eloi	Captage Montpigeaud	5 452	Eau souterraine
Saint-Léger-Le-Guérotois	Captage La Rue Basse	8 341	Eau souterraine
	Captage Le Bourg	17 643	
	Captage Les Betouilles	6 705	
Saint-Silvain Montaigut	Captage Sous-la-Faye	1 141	Eau souterraine
Saint-Sulpice-Le-Guérotois	Captages Cherpelat n° 1 et n° 2	13 067	Eau souterraine
	Captages Les Coussières n° 1 à n° 3	4 384	
	Captage Pierres Civières		
	Captages Banassat n° 1 Aval, n° 2 Gauche, n° 3 Droit et n° 4	66 414	
	Captage Les Betouilles	46 597	
Saint-Vaury	Captages Villevivaud n° 1 et n° 2	68 256	Eau souterraine
	Captage Sainte Valéry	27 352	
	Captages Le Roudeau n° 1 à n° 4	40 293	
	Captage Le Peyroux	6 778	
	Forage de Roche	10 632	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Saint-Victor en Marche	Captages de Beauvais n° 1 et n° 2	30 293	Eau souterraine
Saint-Victor en Marche (Azat-Chatenet)	Captage de Montpeyroux	29 939	Eau souterraine
Saint-Yrieix les Bois	Captages Saint-Yrieix n° 1 Bas et n° 2 Haut Captages Pétillat n°1 à n° 6 Captage les Séchaux	154 074	Eau souterraine
Saint-Yrieix les Bois	Retenue de Beaumont (étangs de Chiroux)	52 609	Eau de surface
Sous-total ressources communes (hors Guéret)		814 298	

Détail des volumes prélevés sur les ressources de Guéret :

Ressource et implantation	Rappel volume prélevé en 2021 m ³	Volume prélevé en 2022	Variation en %
EAUX SOUTERRAINES (CAPTAGES)			
Forêt de Chabrières : captage de Chabrières, captages de Rio Cledou 1, 2, 3, 4, 5, 6			
Sous-total 1 - Forêt de Chabrières 16,6 %	262 417	193 367	-26,3 %
Forêt de Chabrières (Badant) : captages de la Fontaine aux Sangliers 19, 21, 22, 32, 35, 36; captages de Badant Champs 27, 28, 29, 30 ; captages Bois 31, 37, captage de 6 Tilleuls 24 ; captages de Pré du Garde 25, 26, 26C, 38			
Sous-total 2 - Forêt de Chabrières (Badant) 17,4 %	242 449	203 201	-16,2 %
Forêt du Maupuy : captages de Aile N/E 14, 15, 19, 21, 22, 23, 28 ; captages de Aile N/O 4, 4bis, 5 regard 5 -1G, 6, 6bis, 8, 11, 12 ; captages de Aile S/O 1,2 captages de Aile Sud Est 24, 26, 27			
Sous-total 3 - Forêt de Maupuy 38,9 %	555 085	454 275	-18,2 %
EAU SUPERFICIELLE (DE SURFACE)			
Prise d'eau sur La Gartempe (St Silvain Montaigut)	106 873	254 878	
Sous-total 4 - prise d'eau Gartempe 23,1%	106 873	254 878	+138,5 %
Total production ressources Guéret	1 166 824	1 105 721	-5,2 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume total prélevé est de **84,0 %**

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

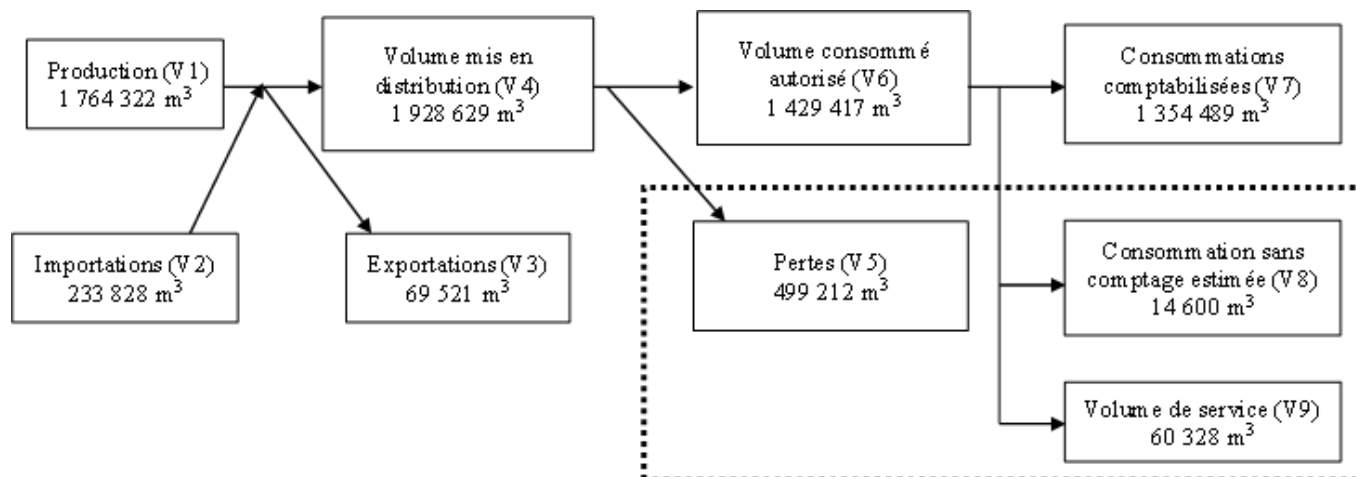
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Il n'y a pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production



Le service dispose de 22 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Courtille - prise d'eau de la Gartempe (Guéret)	Pré-ozonation, floculation/décantation, filtration, reminéralisation/neutralisation, désinfection (chloration)
Station de Pisserate (Guéret)	Reminéralisation/neutralisation, désinfection (chlore gazeux)
Station de Cessac (Bussière Dunoise)	Traitement arsenic, neutralisation partielle, désinfection (chlore)
Réservoir « bourg » (Bussière Dunoise)	Reminéralisation, désinfection (chlore)
Station de Beauvais (Bussière Dunoise)	Désinfection (chlore)
Réservoir La Vergne (Bussière Dunoise)	Désinfection (chlore)
Réservoir La Size (Bussière Dunoise)	Désinfection (chlore)
Station de Villemôme/les Ecures (Glénic)	Neutralisation, désinfection (chlore, UV)
Réservoirs de Chiroux et les Chiers (La Chapelle-Taillefert)	Désinfection (chlore)
Réservoir des Fougères Saint-Sulpice le G.	Désinfection (chlore)
Station de la Graulade (Saint-Saury)	Traitement arsenic, neutralisation, désinfection (chlore)
Station de Roche Pautour (Saint-Vaury)	Neutralisation, désinfection (chlore)
Station du Roudeau (Saint-Vaury)	Désinfection (chlore)
Station de pompage de Beauvais (Saint-Victor en Marche)	Désinfection (chlore)
Station de pompage « Sous-la-Faye » (Saint-Silvain M.)	Désinfection (chlore)
Réservoir d'Agnat (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Station de Montaigut (Montaigut-le-blanc)	Désinfection (chlore)
Réservoir Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	Désinfection (chlore)
Station de pompage de Peyrabout (Peyrabout)	Désinfection (chlore)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Réservoirs Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	Désinfection (chlore gazeux) – départ réservoir la Saunière Désinfection (UV) – départ bourg St-Yrieix
Station de traitement de Beaumont (St Yrieix les Bois)	Préoxydation à l’ozone, coagulation/floculation, décantation (décanteur lamellaire), filtration sur filtres à sable fermés, désinfection au chlore gazeux, neutralisation
Réservoir de Pétabert (Pionnat) – distribution Ajain/Glénic sud	Désinfection (chlore)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressources (Guéret)	Rappel volume produit 2021 m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %
Gartempe (station Courtille)	80 440	222 340	
Captages (station Pisserate)	797 794	742 222	
Total Guéret	878 234	964 562	+9,8 %

Ressources (autres communes)	Rappel volume produit 2021 m ³	Volume produit en 2022 m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captages Cessac 1 et 2	22 841	23 826		80
Captages Balsac 1, 2, 3, 4	52 291	59 880		80
Captage de Peu Chaud 1, 2				60
Captage Peu Jarissou 1, 2, 3, 4, 5				60
Captage Maumont 1, 2, 3				80
Captage La Vergne	15 873	12 831		60
Captage La Size	160	151		60
Total Bussière Dunoise	95 340	101 523	6,5 %	
Captage Villemôme 1, 2, 3	25 646	30 432		80
Captage Villemôme 4				80
Total Glénic	25 646	30 432	+18,7 %	80
Captage Puy du Chiroux	21 094	20 308		80
Captage Montmallet 1 G, 2D				80
Total La Chapelle-Taillefert	21 094	20 308	-0,4 %	80
Captage Peyrabout (Peyrabout)	15 030	9 183		60
Total Peyrabout	15 030	9 183	-38,9 %	60
Captage Le Masgiral	23 941	27 040		80
Total Saint-Christophe	23 941	27 040	+12,9 %	80
Captage Montpigeaud	6 528	5 452		60
Total Saint-Eloi	6 528	5 452	-16,5 %	60

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Ressources (autres communes) (suite)	Rappel volume produit 2021 m ³	Volume produit en 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource
Captage La Rue Basse	25 296	32 689		40
Captage Le Bourg				60
Captage Les Betouilles				60
Total Saint-Léger le Guéretois	25 296	32 689	+29,2 %	53
Captage Sous La Faye (St Silvain M.)	972	1 141		60
Captage Montpeyroux 1 (St Victor en M.)	50 825	57 941		60
Captage Montaigt Bourg (Montaigt le B.)				60
Total Saint-Silvain Montaigt/ Montaigt le Blanc/ Gartempe	51 797	59 082	+14,1 %	60
Captage Cherpelat 1, 2	16 885	13 067		60
Captage Les Coussières 1, 2, 3	8 522	4 384		60
Captage Banassat 1, 2, 3, 4	31 169	66 414		60
Captage Pierres Civières	71 023	46 597		60
Captage Les Betouilles				60
Total Saint-Sulpice le Guéretois	127 599	130 462	+2,2 %	60
Captage Villevivaud 1 et 2	72 520	67 256		80
Captage Sainte Valéry	22 277	27 532		60
Captage Le Roudeau 1, 2, 3 et 4	43 551	40 293		60
Captage Le Peyroux (Saint-Vaury)	2 333	6 778		60
Forage de Roche (Saint-Vaury)	9 295	10 432		80
Total Saint-Vaury	149 976	152 291	+1,5 %	68
Captage Beauvais 1 et 2	30 809	30 293		60
Total Saint-Victor en Marche	30 809	30 293	-1,7 %	60
Captage Saint Yrieix 1 (bas) et 2 (haut)	196 514	154 074		60
Captages Pétillat (Peyrabout)				60
Captage Les Séchauds 1 et 2 (Saint-Yrieix-Les-Bois)				60
Total Saint-Yrieix départ réservoirs	196 514	154 074	-21,6 %	60
Le Chiroux 1 et 2 (étangs)	13 563	46 931		60
Station de Beaumont	13 563	46 931	+246,0 %	60
Total du volumes produits (V1)	783 133	799 760	-2,1 %	69

La production totale de l'année 2022 à partir des ressources souterraines et de surface est de **1 764 322 m³**.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Rappel volume acheté durant l'exercice 2021 m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Commune de Sardent pour Saint-Eloi	1 850	4 415	+58,1 %	60
SIAEP Vallée de la Creuse pour Glénic	2 122	2 071	-2,4 %	
SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême, Jouillat, Saint-Fiel (estimation)	142 620	134 750	-5,5 %	60
SIAEP des 2 Sources (pour St Yrieix)	17 544	9 936	-43,4 %	60
SIAEP des 2 Sources (pour La Saunière/ St Laurent/Mazeirat/Ajain/Glénic sud)	107 109	82 656	-22,8 %	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	273 498	233 828	-14,5 %	60

Commentaire : Echanges d'eau importants avec le SIAEP des 2 Sources et achat d'eau en totalité au SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême/Jouillat/St Fiel.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Rappel volumes vendus pour l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus pour l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Autres communes régie	660 069	657 278	
Guéret		697 211	
Part abonnés non domestiques	Non connu	Non connu	
Total vendu aux abonnés (V7)	660 069	1 354 489	+105,2 %

V7 = volumes facturés + volumes comptabilisés (passés aux compteurs) mais non facturés (cas de dégrèvements)

Service de S.I.E. de l'Ardour ⁽²⁾	174	171	
Service de SIAEP des 2 Sources ⁽²⁾	84 300	69 350	
Total vendu à d'autres services (V3)	84 474	69 521	-17,7 %

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

A Guéret, 4 clients sont de gros consommateurs (> 6000 m³/an) et ont consommé 77 260 m³ (11 % des volumes vendus sur Guéret). Il s'agit du Centre hospitalier, de l'EHPAD, de l'OPD HLM, de la gendarmerie.

1.6.5. Autres volumes



Volume consommation sans comptage (V8)	Rappel Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret		12 000	
Autres communes en régie	3 100	2 600	
Volume consommation sans comptage (V8)	3 100	14 600	

Volume de service (V9)	Rappel Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Ville de Guéret		37 500	
Autres communes en régie	21 050	22 828	
Volume de service (V9)	21 050	60 328	

Les volumes de service sont majoritairement liés au fonctionnement des stations de traitement des eaux de surface (Courtille/Pisserate et Beaumont).

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Autres communes en régie	685 219	682 706	
Ville de Guéret		746 011	
Total Volume consommé autorisé (V6) V6 = V7 + V8 + V9	685 219	1 429 417	108,6 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **774,4 km** au 31/12/2022 (614,8 kilomètres au 31/12/2021). Intégration des longueurs de réseau AEP de la Ville de Guéret pour 158,6 km.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2022
0 € au 01/01/2023

Le tableau ci-dessous présente la moyenne des parts fixes (abonnement) et des parts variables (consommation) des communes en régie.

Tarifs		Au 01/01/2023	Rappel au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) – 12oyenne des parts fixes			
	Abonnement DN 15 mm y compris location du compteur	75,00 €	82,34 €
	Abonnement DN ____	–	–
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	1,59 €/m ³	1,600 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 150 m ³	1,99 €/m ³	
	Prix au m ³ au-delà de 150 m ³	2,38 €/m ³	
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

(3) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Changements pour tarification 2023 :

- Part fixe minimale : 20,00 € HT/m³ Part fixe maximale : 100,00 € HT/m³
- Passage à une tarification progressive pour la part proportionnelle (3 tranches)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 338/21 du 21/12/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable au 01/01/2022.
- Délibération n° 224/22 du 24/11/2022 fixant les tarifs du service de l'eau potable au 01/01/2023
- Délibération n° 180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations de l'eau potable.

Assusé de récépion d'infrastructure
023-200034825-20230928-256-23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



La facture ci-dessous est calculée à partir des moyennes des parts fixes (abonnement) et des parts variables (consommation) des communes en régie, telle que présentée au 2.1

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Rappel au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	75,00	82,34	-8,9 %
Part proportionnelle	218,80	192,00	14,0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	293,80	274,34	7,1 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	— %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	17,68	16,61	6,4 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,28	44,21	2,4 %
Total	339,08	318,55	6,4 %
Prix TTC au m³	2,83	2,65	6,8 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil d'exploitation des régies a validé le scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire des prix de l'eau potable sur une période de 10 ans, visant à réduire progressivement l'écart entre le Minimum tarifaire à 2,34 € TTC/m³ (Guéret) et le Maximum tarifaire à 3,05 € TTC/m³ : actuellement écart de 30 % (voir tableau ci-après).

Le détail des tarifs unitaires, coûts d'une facture d'eau de 120 m³ et prix € TTC au m³ par commune sont présentés dans un tableau récapitulatif ci-après pour l'année 2023.

Les factures type 120 m³ – Année 2023 des communes du périmètre de la régie de l'eau sont présentées en Annexes 1.1 à 1.4.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

COMMUNE	VP.191 Part fixe € HT	Part variable € HT (tranches progressives)			Part variable pour 120 m ³ € HT	VP.216 Redevance AELB € HT	Facture 120 m ³ € HT	VP.213 TVA (5,5 %) € HT	Facture 120 m ³ € TTC	D.102.0 Prix au m ³ € TTC/m ³	Rappel 2022 Prix au m ³ € TTC/m ³
		Tranche 1 De 0 à 50 m ³	Tranche 2 De 51 à 150 m ³	Tranche 3 151 m ³ et plus							
AJAIN	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
ANZEME	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	3,01
LA BRIONNE	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,56
BUSSIERE DUNOISE	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	1,98
LA CHAPELLE TAILLEFERT	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,20
GARTEMPE	70,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	316,40	17,40	333,80	2,78	2,33
GLENIC	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
GUERET	20,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	266,40	14,65	281,05	2,34	2,37
JOUILLAT	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	3,01
MAZEIRAT	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
MONTAIGUT LE BLANC	70,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	316,40	17,40	333,80	2,78	2,33
PEYRABOUT	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
LA SAUNIERE	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
SAVENNES	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
ST CHRISTOPHE	70,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	316,40	17,40	333,80	2,78	2,28
ST ELOI	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,26
ST FIEL	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	3,01
ST LAURENT	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
ST LEGER LE GUERETOIS	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,40
ST SILVAIN MONTAIGUT	70,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	316,40	17,40	333,80	2,78	2,33
ST SULPICE LE GUERETOIS	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,58
ST VAURY	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,28
ST VICTOR EN MARCHE	50,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	296,40	16,30	312,70	2,61	2,28
ST YRIEIX LES BOIS	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	2,98
MOYENNE "régie"	75,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	321,40	17,68	339,08	2,83	2,65
Minimum	20,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	266,40	14,65	281,05	2,34	1,98
Maximum	100,00	1,59	1,99	2,38	218,80	27,60	346,40	19,05	365,45	3,05	3,01

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle**
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de **1 338 158 m³** (631 982 m³ en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Tarification progressive incitative (3 tranches)
- Intégration de la Ville de Guéret dans la régie de l'eau potable
- Mise en œuvre du plan de renouvellement de conduites AEP (autofinancement)

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 578 839	2 346 237,54	
<i>dont abonnements</i>	<i>600 039</i>	<i>475 249,61</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes (versement recettes Anzême/Jouillat/St Fiel)		481 888,29	
Total recettes de vente d'eau	1 578 039	2 828 125,83	+79,2 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (redevances Agence de l'eau)	112 347	133 206,84	
Autres recettes (frais branchements/compteurs)	10 226	33 427,16	
Total autres recettes	122 573	166 634,00	+35,9 %
Total des recettes	1 701 412	2 994 759,83	+76,0%

Recettes globales de vente d'eau au 31/12/2022 :

- Total des recettes : **2 994 759,83 €** (1 701 412 € au 31/12/2021).
- Recettes hors travaux : **2 961 332,67 €**

Les recettes des ventes d'eau de Guéret proviennent des versements en 2022 des surtaxes du prestataire (solde vente 2021 et acomptes 2022). La part d'abonnement n'est pas identifiée dans le montant global reversé.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Rappel Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Rappel Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	201	6	269	6
Paramètres physico-chimiques	207	7	276	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Rappel taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	97,0%	97,8 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,6%	97,8 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	92

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	72,8 %	75,0 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,43	5,3
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,9 %	68,0 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,0 m³/j/km** (1,4 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **1,8 m³/j/km** (1,3 en 2021).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1,83	0,63	1,38	2,47	3,17

Commentaire : le linéaire tient compte des longueurs de réseaux AEP renouvelés sur Guéret depuis 2018.

Au cours des 5 dernières années, **9,48 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,24 %** (.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **64 %** (63,9 % en 2021).

3.5. Autre indicateur technique : données de consommation énergétique

Pour mesurer l'impact des hausses du prix de l'énergie, établir des comparatifs entre ouvrages et suivre l'évolution des coûts de l'énergie, le rapport 2022 présente un tableau récapitulatif des consommations et dépenses d'énergie électrique des installations d'eau potable du périmètre de la régie du Grand Guéret.

Tous les équipements référencés ne sont pas utilisateurs d'énergie électrique, mais sont intégrés dans la comptabilisation des volumes facturés. Cela permet d'obtenir des ratios moyennés sur le périmètre de la régie de l'eau potable.

Les stations de potabilisation de Guéret (Courtille/Pisserate) représentent à elles seules :

- 55,6 % des volumes vendus
- 60,8 % de la consommation énergétique globale
- 56,4 % du coût global de l'énergie

COMMUNE	Equipements		volumes vendus 2022 m3	Consommation énergie 2022 kWh	Coût énergie 2022 € HT	Ratio kWh/m3 facturé	Coût au kWh € HT /kWh	Coût du kWh au m3 facturé € HT/m3
	Station de pompage/surpresseur	station de traitement						
BUSSIÈRE DUNOISE	5	3	64 517	29 634	4 653,22	0,46	0,157	0,072
GLENIC (Villemôme)	4	1	26 561	27 353	4 010,25	1,03	0,147	0,151
LA CHAPELLE TAILLEFERT	2		18 186	4 991	472,93	0,27	0,095	0,026
GUERET	3	2	697 211	519 110	61 755,64	0,74	0,119	0,089
ST CHRISTOPHE	1		8 199	13 838	1 959,51	1,69	0,142	0,239
ST ELOI			7 539	0	-	-	-	0,000
ST LEGER LE GUERETOIS	2		18 540	11 504	1 050,08	0,62	0,091	0,057
ST Sulpice LE GUERETOIS	4		88 970	599	398,61	0,01	0,665	0,004
ST VAURY / LA BRIONNE	7	2	102 614	97 979	14 749,36	0,95	0,151	0,144
ST VICTOR EN MARCHÉ	2		20 612	21 022	3 291,61	1,02	0,157	0,160
GARTEMPE / MONTAIGUT LE BLANC / ST SILVAIN MONTAIGUT	2		38 078	27 849	2 860,97	0,73	0,103	0,075
AJAIN / GLENIC sud / MAZEIRAT / LA SAUNIÈRE / ST LAURENT / ST YRIEX LES BOIS Bourg	1	1	147 371	73 490	10 367,07	0,50	0,141	0,070
PEYRABOUT	1		7 068	12 112	1 787,32	1,71	0,148	0,253
SAVENNES	1		9 080	14 947	2 220,60	1,65	0,149	0,245
TOTAL REGIE	35	9	1 254 546	854 428	109 577,17	0,68	0,128	0,087

Accuse de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **92** interruptions de service non programmées ont été dénombrées (58 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **6,82 pour 1 000 abonnés** (7,15 en 2021).

3.7. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100% en 2021).

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 408 471	369 737,15
Epargne brute annuelle en €	433 070	429 497,82
Durée d'extinction de la dette en années	3,3	0,9

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de **3,3 ans** (0,9 en 2021).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	62 868,44	30 453,67
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 467 350,70	870 225,62
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	4,28	3,5

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **4,3 %** (3,5 en 2021).

3.10. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **38**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **15**

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **3,9 pour 1000 abonnés** (3,4 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non connu	Non connu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



Travaux sur réseaux

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	519 102	341 951
Montants des subventions en €	29 350	0
Montants des contributions du budget général en €		

Les principaux secteurs ayant fait l'objet de renouvellement de conduites sont : Guéret : Avenue de la Sénatorerie (114 086 € HT) et Rue Lamartine (79 811 € HT) ; Montaigut-le-Blanc : bourg (117 581 € HT) ; Saint-Fiel : le Roudeau (135 797 € HT) et lotissement les Verrines (33 084 € HT)

Autres études et travaux

Travaux engagés sur l'exercice 2022	Montant € HT	Subventions € HT
Saint-Yrieix – réhabilitation station de traitement de Beaumont	464 000	42 161
Saint-Yrieix – station de neutralisation eau captage	442 563	80 550
Peyrabout – station de neutralisation eau captage	249 540	
Guéret - Diagnostic réseaux AEP	115 000	
Anzême/Jouillat/Saint Fiel - Diagnostic réseau et sécurisation de la ressource	32 450	

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 408 471,27	369 737,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital en €	26 670,40
	en intérêts en €	17 312,08

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **530 365 €** (183 896 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude et engagés en 2022/2023	Montants prévisionnels en € HT
- Glénic : renouvellement conduite principale fonte - tronçon « le Pont et RD 940 » - 2023	239 000
- Saint-Léger : travaux de protection des captages (maîtrise d'œuvre) (en cours)	8 000
- Saint-Vaury : Transfert et reconstruction de la station de traitement du LEP G. Roussillat	160 000
- Saint-Vaury - captage du Roudeau : traitement de neutralisation	420 000
- Saint-Vaury - captage de Villestivaud : étude pesticides sur périmètre rapproché et travaux de modification	170 000
- Saint-Sulpice le Guéretois : Optimisation hydraulique des réseaux et mise en place de dispositifs de chloration	100 000

Un plan de résilience a été engagé en 2023 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (délibération n° 110/23 du 10/05/2023) sur plusieurs axes dont :

- Appel à projet « fuites sur réseaux d'eau » : remplacement de conduites fuyardes pour 1 720 000 € HT, dont :

- Guéret : réseaux AEP Avenue du Poitou et rue du Malleret	757 470
- Anzême : réseau surpressé secteur « Chignaroche »	56 150
- Saint-Victor en M. : réseau village de Bussière	49 315
- Ajain : réseau liaison « Puy Gaillard-Rameix »	157 980
- Saint-Laurent : réseau centre-bourg	93 800

- Sécurisation AEP par interconnexion entre différents UDI pour un montant de 1 000 000 € HT, dont :

- Bussière Dunoise – la Size : abandon du captage et extension du réseau « les Vergnes-Monneger »	110 000
- Sécurisation AEP « Pierres Civières-Maupuy » entre St Sulpice le G. et Guéret	95 000
- Sécurisation AEP Savennes-Peyrabout	99 000

- Travaux sur les périmètres de protection des captages (Guéret, Saint-Sulpice le Guéretois) : 800 000 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Voir ci-dessus

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé des abandons de créance pour un montant de **1 686,55 €**, soit **0,0013 €/m³** (0 en 2021).

Il n'y a pas eu de versements à un fonds de solidarité, soit **0 €/m³** pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu de convention pour des opérations de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Rappel Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 940	13 740
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,83	2,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,8%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,8%	96,76%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,0%	72,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,0	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,8	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,24%	0,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64 %	63,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0013	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,82	7,15
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,3	0,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,28%	3,5%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,9	3,45

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

ANNEXES

	Page
<u>Annexe 1.1 à 1.13</u> : Factures Eau 120 m ³ Année 2023	28 à 31
<u>Annexe 2.1 à 2.20</u> : Bilans Qualité de l'eau distribuée - Année 2022	32 à 66
<u>Annexe 3</u> : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	67 à 70

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010
 SERVICE EAU POTABLE
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05.55.41.72.72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

AVIS DES SOMMES
 A PAYER

Annexe 1.1 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00--1

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

Pour la commune de : GUERET

Prix au m3 = 2,34 € TTC

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
 0
 23000 GUERET

PERIODE : 2ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
EAU GUERET						
Abonnement annuel eau (7064)	1	20,00	1,10	5,50	20,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m3)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler A RECEPTION					Total Hors Taxe	266,40
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,65
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	281,05
- Référence : 2023-EA-00--1						

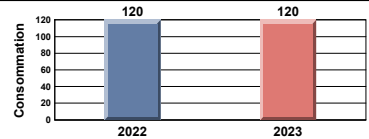
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

Coût de l'abonnement: 21,10000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
20220101	Y15	Compteur vu	21/12/2022-120	27/06/2023-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,65					

Historique de consommation

2022	2023
120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8003 - Code Budget : 40010

2ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GUERET

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 1	31/12/2023	Ab. N° 20220101 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 GUERET	X	281,05
	N° Facture		X	
			Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230929_256_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010
 SERVICE EAU POTABLE
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05.55.41.72.72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037318**

Annexe 1.2 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37318

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A
 Adresse de consommation
 RUE
 23320 BUSSIÈRE DUNOISE

Pour les communes de :
BUSSIÈRE DUNOISE, LA BRIONNE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, SAINT-ELOI, SAINT-LEGER LE G., SAINT-SULPICE LE G., SAINT-VAURY, SAINT-VICTOR EN M.

Prix au m3 = 2,61 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau BUSSIÈRE DUNOISE						
Abonnement annuel eau (7064)	1	50,00	2,75	5,50	50,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m³)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance Pollution d'Origine Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	296,40
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	16,30
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	312,70
- Référence : 2023-EA-00-37318						

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

Coût de l'abonnement: 52,75000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
X18	X18	Compteur vu	01/09/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 16,30					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8000 - Code Budget : 40010

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : BUSSIÈRE DUNOISE



Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 2	31/12/2023	Ab. N° X18 FACTURE TEST A 0 RUE 23320 BUSSIÈRE DUNOISE	X	
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230916_256_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	312,70
	037318		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Référence : 2023-EA-00-37319

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23000 SAINT CHRISTOPHE

Pour les communes de :
**GARTEMPE, MONTAIGUT-LE-BLANC,
SAINT-SILVAIN M., SAINT-CHRISTOPHE**
Prix au m3 = 2,78 € TTC

PERIODE : 2 ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau SAINT CHRISTOPHE						
Abonnement annuel (7064)	1	70,00	3,85	5,50	70,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m3)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance pollution d'origine domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	316,40
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	17,40
- Identifiant Collectivité : 039434					Total à payer (€) :	333,80
- Référence : 2023--1						

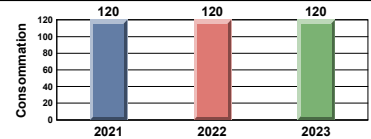
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

Coût de l'abonnement: 73,85000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
X15	X15	Compteur vu	11/05/2022-240	27/06/2023-360	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 17,40					

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8002 - Code Budget : 40010

2 ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT CHRISTOPHE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 2	31/12/2023	Ab. N° X15 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT CHRISTOPHE	X	333,80
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230916_256_23 Date de réception préfecture : 05/10/2023	
	037319		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010
 SERVICE EAU POTABLE
 9 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 23000 GUERET
 Tél. : 05.55.41.72.72
 usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr
 SIRET : 20003482500147

**AVIS DES SOMMES
 A PAYER
 N° 037317**

Annexe 1.4 Tarification 2023

Référence : 2023-EA-00-37317

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
 3 AVENUE DE LAURE
 23000 GUERET

Emis le : 31 décembre 2023

A-FACTURE TEST

Adresse de consommation
 0 RUE
 23000 GLENIC

Pour les communes de :
**AJAIN, ANZEME, GLENIC, JOUILLAT, MAZEIRAT,
 PEYRABOUT, LA SAUNIERE, SAINT-FIEL, SAINT-
 LAURENT, SAINT-YRIEIX LES B., SAVENNES**

Prix au m3 = 3,05 € TTC

PERIODE : 2ème Semestre 2023

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau GLENIC 1						
Abonnement annuel eau (7064)	1	100,00	5,50	5,50	100,00	
Consommation eau (70111) (de 0 à 50 m3)	50	1,59	4,37	5,50	79,50	
Consommation eau (70111) (de 51 à 150 m3)	70	1,99	7,66	5,50	139,30	
Redevance Pollution Domestique (701241) (Redevance Pollution d'Origine Domestique)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	346,40
Régalez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	19,05
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	365,45
- Référence : 2023-EA-00-37317						

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00217 €/litre

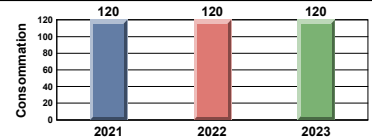
Coût de l'abonnement: 105,50000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
00000000	COMPTEURTEST8	Compteur vu	12/05/2022-240	27/06/2023-360	120

Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 19,05

Historique de consommation

2021	2022	2023
120 M³	120 M³	120 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

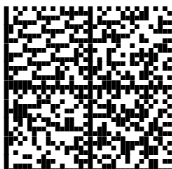
Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 8001 - Code Budget : 40010

2ème Semestre du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GLENIC



Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2023 / 2	31/12/2023	Ab. N° 00000000 A-FACTURE TEST 0 RUE 23380 GLENIC	X	365,45
	N° Facture 037317		X	

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230926_256_23
 Date de réception en préfecture : 05/10/2023

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

**Délégation
 Départementale de la
 Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

AJAIN

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE POUZAUD - ST LAURENT

Annexe 2.1 - BILAN QUALITE EAU 2022 AJAIN - GLENIC SUD/EST

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 10
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 10
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
 (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 10
 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
 (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 10
 Valeur minimale atteinte : 6,7
 % de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 3
 Valeur minimale atteinte : 5 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 3
 Valeur moyenne : 5,7 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0,015 µg/L
 Nombre de mesures : 173
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

ANZEME-SAINT FIEL

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BESSE (SIAEP Vallée de la Creuse)

Annexe 2.2 - BILAN QUALITE EAU 2022 ANZEME / SAINT-FIEL

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut
porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 12
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des
installations

Nombre de mesures : 12
% de conformité : **92 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm
caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 15
Valeur minimale atteinte : 266 µS/cm
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 15
Valeur minimale atteinte : 7,3
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 3
Valeur minimale atteinte : 2 mg/L
Valeur maximale atteinte : 6 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 3
Valeur moyenne : 11,7 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maximale atteinte : 0,065 µg/L
Nombre de mesures : 179
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
 Départementale de la
 Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BUSSIÈRE DUNOISE (réservoir Bourg)

Annexe 2.3 - BILANS QUALITE EAU 2022 (5) BUSSIÈRE DUNOISE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 9
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 9
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 9
 Valeur minimale atteinte : 170 µS/cm
 % de conformité : **0 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 9
 Valeur minimale atteinte : 7,2
 % de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 7,5 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 172
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 5 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

pH correct, eau très peu calcaire.

Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE CESSAC

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BALSAC - BUSSIÈRE DUNOISE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 190 µS/cm
% de conformité : **20 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,2
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 7,6 °F
Cette eau est peu calcaire

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maximale atteinte : 8 µg/L
Nombre de mesures : 5
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

pH correct, eau très peu calcaire.

Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
02320004825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE LA VERGNE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA VERGNE - BUSSIÈRE DUNOISE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : **60 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 7 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,7 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023200342510230
023200342510230
Date de réception Préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE LE MONT

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE MONT - BUSSIÈRE DUNOISE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,5
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 6 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,6 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
023-200084825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIERE DUNOISE LA SIZE

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Captage :

LA SIZE

Station de production de :

LA SIZE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **60 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 4
% de conformité : **50 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 4
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 4
Valeur minimale atteinte : 6,1
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 2 mg/L
Valeur maximale atteinte : 2 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,6 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration de la désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
62320002402540200028-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation

Départementale de la

Creuse

Pôle Santé publique et environnementale






 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

GARTEMPE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : AGNAT - GARTEMPE

Annexe 2.4 - BILAN QUALITE EAU 2022 GARTEMPE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,3

 % de conformité : **40 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 14 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 14 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 2,1 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 2

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 3

 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accuse de réception en préfecture

 023-200034825-20230928-256_23-DE

 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

GLENIC Bourg

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : VILLEMOME

Annexe 2.5 - BILAN QUALITE EAU 2022 GLENIC (Bourg/Villemôme-Les Ecures)

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,4
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 19 mg/L
Valeur maximale atteinte : 19 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 9,8 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maximale atteinte : 0,150 µg/L
Nombre de mesures : 179
Nombre de non-conformités : **3**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 3 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration inférieure à la valeur sanitaire (510µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé.

pH correct, eau peu calcaire.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023






**Délégation
 Départementale de la
 Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

GUERET

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : COURTILLE-PISSERATE

Annexe 2.6 - BILAN QUALITE EAU 2022 GUERET

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 35
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 35
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 34
 Valeur minimale atteinte : 191 µS/cm
 % de conformité : **86 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 34
 Valeur minimale atteinte : 6,1
 % de conformité : **97 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 9
 Valeur minimale atteinte : 6 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 10 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 9
 Valeur moyenne : 9,1 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 3
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 519
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 3
 Valeur maximale atteinte : 2 µg/L
 Nombre de mesures : 3
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique satisfaisante. Reminéralisation de l'eau acceptable nécessitant cependant une optimisation du traitement.

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
 0232003425120230828-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

JOUILLAT

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Réseau interconnecté : ROCHES

Station de production de : LA PERELLE

Annexe 2.7 - BILAN QUALITE DE L'EAU 2022 JOUILLAT

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **88 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 μ S/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 8
Valeur minimale atteinte : 168 μ S/cm
% de conformité : **50 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 8
Valeur minimale atteinte : 7,5
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 6 mg/L
Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 7,0 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 μ g/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 μ g/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 μ g/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 2 μ g/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Avis de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA BRIONNE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA GRAULADE - SAINT VAURY

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Annexe 2.8 - BILAN QUALITE EAU 2022 LA BRIONNE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 4 µg/L
Nombre de non-conformités : **0**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,5
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 31 mg/L
Valeur maximale atteinte : 34 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 13,0 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 1,833 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **1**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 150 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide l'ESA Métolachlore à une concentration ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Date de réception en préfecture : 02/10/2023
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA CHAPELLE TAILLEFERT BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTMALLET - LA CHAPELLE TAIL.

Annexe 2.9 - BILANS QUALITE EAU 2022 (2) LA CHAPELLE-TAILLEFERT

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : **60 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,6 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200084825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
 Départementale de la
 Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA CHAPELLE TAILLEFERT-LARDILLER

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : PUY DE CHIROUX - LA CHAPELLE TAILL.

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 5,9
 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 14 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 16 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 1,5 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
 6232003425120200628-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

MONTAIGUT ST SILVAIN

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTAIGUT LE BLANC

Annexe 2.10 - BILAN QUALITE EAU 2022 (2) MONTAIGUT-LE-BLANC SAINT-SILVAIN MONTAIGUT

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 2,6 NFU
% de conformité : **80 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,2
% de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 33 mg/L
Valeur maximale atteinte : 37 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 4,3 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0,043 µg/L
Nombre de mesures : 172
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accès de réception en préfecture
623-200034825-20220928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SILVAIN MONT.SOUS LA FAYE

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SOUS LA FAYE - ST SILVAIN M.

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 3
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 3
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 3
Valeur maximale atteinte : 0,5 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 3
Valeur minimale atteinte : 6,6
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 1
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 1
Valeur moyenne : 2,3 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
02320003425-20230628-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

PEYRABOUT

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : PETILLAT - PEYRABOUT

Annexe 2.11 - BILAN QUALITE EAU 2022 PEYRABOUT (Bourg/Pétillat)

...Quelle qualité en : 1996 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 9
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **86 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 7
Valeur minimale atteinte : 5,9
% de conformité : **14 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 11 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-20064826-20230628-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST CHRISTOPHE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BOIS DE REILLAT-ST CHRISTOPHE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.12 - BILAN QUALITE EAU 2022 SAINT-CHRISTOPHE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,1
 % de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 1,5 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 135
 Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
 Valeur maximale atteinte : 146 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Actes de réceptions préfectorales
 023-200034825-20230928-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST ELOI BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTPIGEAUD - ST ELOI

Annexe 2.13 - BILANS QUALITE EAU 2022 (2) SAINT-ELOI

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **40 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 2 mg/L
Valeur maximale atteinte : 6 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,7 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l

Accusé de réception en préfecture
023-200084825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST ELOI DROUILLE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE MATHUBERT - SARDENT

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 4
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 4
Valeur minimale atteinte : 6,5
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 10 mg/L
Valeur maximale atteinte : 13 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 2,3 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200048261-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
 Départementale de la
 Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST LAURENT

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE POUZAUD - ST LAURENT

Annexe 2.14 - BILAN QUALITE EAU 2022 SAINT-LAURENT

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 11
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 11
 % de conformité : **91 %**

Qualité chimique

Turbidité

*Caractérise la limpidité de l'eau
 (Maximum autorisé 2 unités NFU)*

Nombre de mesures : 10
 Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
 (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 10
 Valeur minimale atteinte : 6,4
 % de conformité : **80 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 3
 Valeur minimale atteinte : 5 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 3
 Valeur moyenne : 5,7 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0,015 µg/L
 Nombre de mesures : 173
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST LEGER LE GUERETOIS BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT LEGER LE GUERETOIS

Annexe 2.15 - BILANS QUALITE EAU 2022 (3) SAINT-LEGER LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 12 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023220084826120230628-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

L'eau que vous consommez...

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
 - Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
 - Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
 - Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
 - Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.
- Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Nom du réseau de
distribution :

ST LEGER LA RUE BASSE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA RUE BASSE - ST LÉGER LE GUERET.

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **60 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,7
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 11 mg/L
Valeur maximale atteinte : 12 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 2
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 3
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accuse de réception en préfecture
023200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST LEGER LES BETOULLES

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LES BETOULLES - ST LEGER LE GUERET.

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,5
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 14 mg/L
Valeur maximale atteinte : 15 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 358 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des dépôts de métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Annexe 2.16 BILANS QUALITE EAU 2022 (4) SAINT-SULPICE LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 27
% de conformité : **89 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 18
% de conformité : **78 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 9
Valeur maximale atteinte : 0,6 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 9
Valeur minimale atteinte : 6,0
% de conformité : **44 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 7 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,2 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0,006 µg/L
Nombre de mesures : 172
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 2 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accuse de réception en préfecture
023-20004825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023






**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GTOIS LES COUSSIERES

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **LES COUSSIERES - ST SULPICE**

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,3
 % de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 6 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 7 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 1,0 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 172
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 2 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230928-256_23-DE
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS LONGECHAUD

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : CHERPELAT - ST SULPICE LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 15
% de conformité : **93 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 13
% de conformité : **77 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,5 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 8 mg/L
Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,3 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200048251-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation

Départementale de la

Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS MAZAUDOUX

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LES FOUGERES - ST SULPICE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 8

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 8

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau

 (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 8

 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide

 (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 8

 Valeur minimale atteinte : 5,9

 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 14 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 14 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,8 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 172

 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 1

 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture

 023-200034625-20230928-256_23-DE

 Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Mélange de captages : LE ROUDEAU

Station de production de : LE CHEZ - SAINT VAURY

**Annexe 2.17 BILANS QUALITE EAU 2022 (4)
SAINT-VAURY**

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 9
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 9
% de conformité : **67 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 8
Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 9
Valeur minimale atteinte : 6,0
% de conformité : **11 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 9
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 15 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 2
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 270
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 323 Bq/L

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration de la désinfection de l'eau avant distribution.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des **actes de répercussion** en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY CEROUX

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : DEMORANGES - SAINT VAURY

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 3 mg/L
Valeur maximale atteinte : 4 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,0 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023220094826120230628-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY LE PEYROUX

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : ROCHES - SAINT VAURY

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 8,1
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 4 mg/L
Valeur maximale atteinte : 4 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 9,6 °F
Cette eau est peu calcaire

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY MONDON

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA GRAULADE - SAINT VAURY

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 4 µg/L
Nombre de non-conformités : **0**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,5
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 31 mg/L
Valeur maximale atteinte : 34 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 13,0 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 1,833 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **1**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 150 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide l'ESA Métolachlore à une concentration ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Date de réception en préfecture : 023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Délégation

Départementale de la

Creuse

Pôle Santé publique et environnementale






 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- 
 Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- 
 Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- 
 Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- 
 Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- 
 Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VICTOR

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : ROCHE MALVISÉ - ST VICTOR

Annexe 2.18 BILAN QUALITE EAU 2022 SAINT-VICTOR

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : <0,02 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,7

 % de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 8 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 9 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 2,1 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 172

 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 1

 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l

Accusé de réception en préfecture

 023-200084825-20230928-256_23-DE

 Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST YRIEIX LES BOIS

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT YRIEIX LES BOIS

Annexe 2.19 BILAN QUALITE EAU 2022 SAINT-YRIEIX LES BOIS

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-26230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

SAVENNES BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BOIS DE REILLAT-ST CHRISTOPHE

Annexe 2.20 BILAN QUALITE EAU 2022 SAVENNES

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,5 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,1
% de conformité : **60 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 146 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,47 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

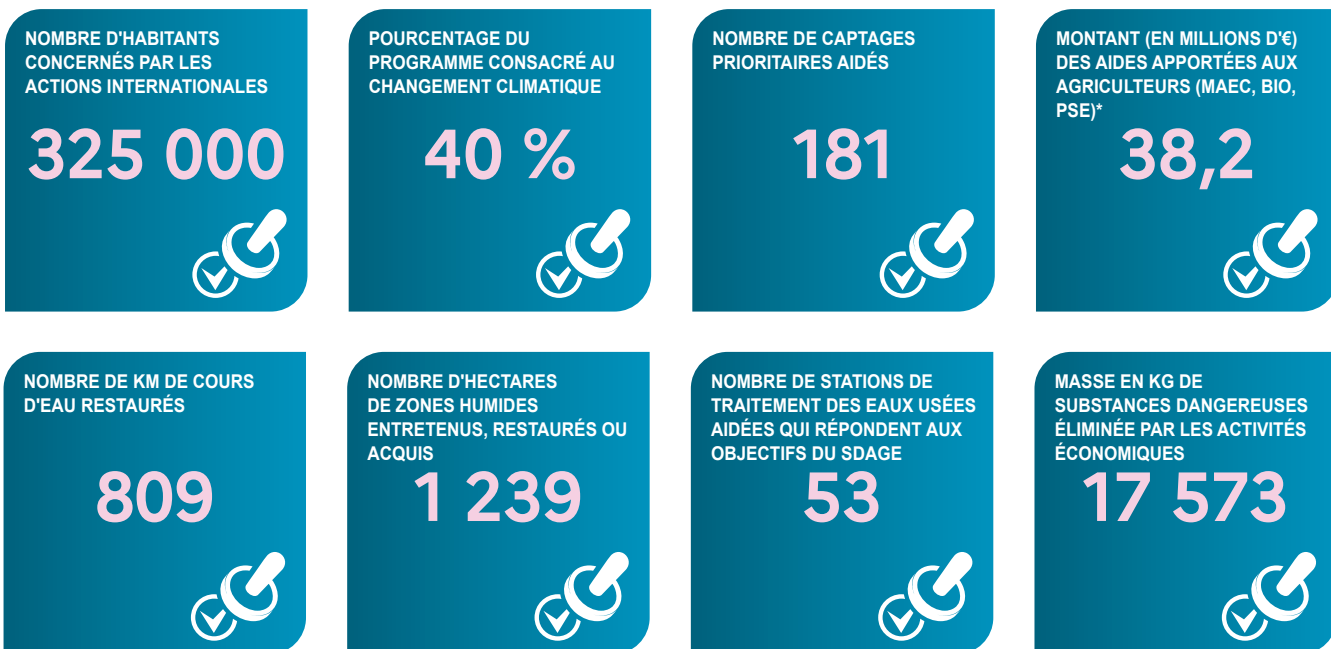
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau.loire-bretagne.fr>

023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

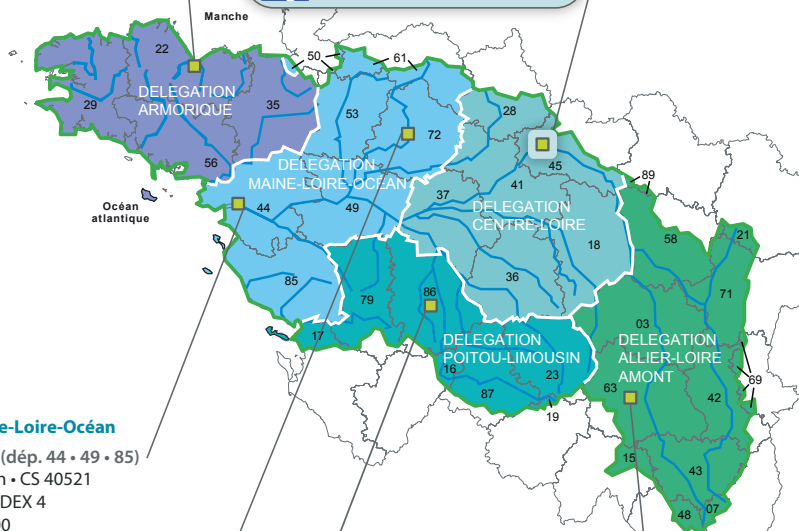
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230928-256_23-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2023

